

"Du courage pour le plan Schuman?" dans Die Welt (11 octobre 1950)

Légende: Le 11 octobre 1950, dans le cadre des négociations intergouvernementales sur le plan Schuman, le quotidien allemand Die Welt commente les désaccords entre les Six autour de l'organisation future du marché commun du charbon et de l'acier.

Source: Die Welt. Unabhängige Tageszeitung. Hrsg. Schulte, Heinrich ; Herausgeber Helbig, Adolf. 11.10.1950, Nr. 238; 5. Jg. Hamburg: Die Welt. "Mut zum Schumanplan?", auteur:Grotkopp, Wilhelm , p. 2.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/du_courage_pour_le_plan_schuman_dans_die_welt_11_octobre_1950-fr-e563c872-266a-48ac-b075-ea79748bfcfd.html



Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

Du courage pour le plan Schuman?

Des mesures radicales inéluctables / Par Wilhelm Grotkopp

On parle de crise du plan Schuman. On s'inquiète des difficultés survenues lors des débats sur les questions relatives aux marchés et aux prix. Cependant, les négociations de ce genre n'ont jamais été faciles. Le combat a toujours été acharné, lorsque, comme c'est le cas de toute évidence pour les négociations de Paris, les uns ont craint d'avoir à payer les pots cassés et à encaisser des pertes, voire d'être sacrifiés à des entreprises concurrentes plus compétitives, tandis que les autres n'en tireraient que des avantages.

Un bon départ

Or, il est plutôt remarquable que jusqu'ici tout se soit déroulé sans incident et que les choses aient évolué plus rapidement que ne l'avaient imaginé les plus optimistes. En effet, cinq mois seulement se sont écoulés depuis que Schuman a proposé la création d'une communauté du charbon et de l'acier et qu'il a exigé ainsi de la part des États européens de renoncer à une partie de leurs droits souverains au profit d'organes supranationaux, afin que soit créé un marché commun européen qui porterait, pour commencer, sur les produits de ces secteurs. Jusqu'ici, les projets de cette envergure avaient toujours échoué dès la phase initiale. En revanche, les négociations de Paris ont déjà abouti à la conclusion d'un accord sur la partie politique. L'appareil, avec, à sa tête, la Haute Autorité et avec les différents organes de contrôle, a été établi dans ses grandes lignes. C'est déjà beaucoup.

Des désaccords sont cependant intervenus sur les problèmes d'organisation et d'économie de marché. D'innombrables détails sont à discuter. Il s'agit en partie de questions spécifiques, liées aux arrangements de l'après-guerre en ce qui concerne le secteur sidérurgique allemand et qui, en principe, devraient dorénavant être traitées en tant que questions purement économiques.

Afin de régler les problèmes essentiels, il convient de se baser sur l'objectif du plan Schuman, qui consiste à garantir les meilleurs prix pour les consommateurs et à contribuer ainsi à une amélioration sensible du niveau de vie. Il n'est possible d'y parvenir qu'à condition de laisser s'exprimer, dans la zone de la communauté charbon-acier, les règles de l'économie de marché et donc aussi les avantages de la concurrence. Les entreprises rentables doivent donner le ton. Le résultat positif sera pour elles de pouvoir réduire leurs coûts de production et leurs prix grâce à la rationalisation et à la modernisation de leurs installations.

Brève période de transition

Il importe relativement peu que l'on applique des prix fixes pour le fer ou le charbon, à l'instar d'autres matières premières importantes, ou qu'on les laisse se former librement. L'essentiel est de maintenir la concurrence en matière de prix et de garder les prix aussi bas que le permet la situation en matière de concurrence et de coûts. Par contre, ce serait une erreur de part de la Haute Autorité que de soutenir les entreprises non rentables, par exemple en fixant des quotas, en assurant l'écoulement et en versant des montants compensatoires. Il est difficile de trouver le juste milieu. Seules des mesures provisoires sont envisageables pendant une période de transition destinée à faciliter l'adaptation des entreprises au grand marché commun. Il faudrait cependant limiter cette période au minimum.

Les mesures qui pourraient s'imposer durant la période de transition ne doivent en aucun cas constituer une entrave à la concurrence. Leur rôle serait plutôt de faciliter le passage à une économie de marché.

Dans l'attente de nouveaux débouchés

Il serait justifié de s'opposer à une politique aussi radicale si, par suite des différences entre les coûts de production, il fallait craindre la fermeture de nombreuses entreprises. En effet, mis à part les intérêts économiques privés, un gouvernement ne pourrait guère prendre la responsabilité de voir des milliers de travailleurs réduits au chômage pendant une période prolongée. Cependant, il n'y a pas de craintes à avoir de ce côté-là. Le marché connaît à nouveau un manque d'acier et de charbon. Il faut s'attendre en outre à de

nouveaux débouchés. Il convient toutefois de préciser qu'une augmentation de la demande favorisera principalement les entreprises rentables. Dans ce contexte de marché, on peut même craindre que les prix ne soient largement déterminés par les entreprises les moins compétitives et donc maintenus artificiellement à un niveau élevé. Cela doit être évité. Les faibles coûts de production des entreprises plus rentables doivent profiter aux consommateurs.

La situation du marché permet donc de passer outre à certaines réticences, même si elles sont légitimes en soi, et d'employer les grands moyens qui s'imposent pour des raisons politiques dans l'intérêt de l'unité européenne. Une réglementation appropriée des questions de marché et de prix constituerait une décision fondamentalement politique. C'est à nos gouvernements de trouver le courage nécessaire pour prendre la décision qui s'impose.